RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

-	~		1		,	•
I e	Comité:	nermanent	des ressources	humaines	nrésente son	premier rapport :
-	Comme	permanent	acb response	Halliallics	probelite boll	premier import.

Réunion:

Le Comité s'est réuni le 2 décembre 2019, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 7 — Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)

Composition du Comité :

- M^{me} ADAMS;
- M^{me} GORDON;
- M. GUENTER;
- M^{me} la *ministre* GUILLEMARD;
- M^{me} MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. Moses;
- M^{me} la *ministre* SQUIRES;
- M. SMITH (Lagimodière).

Le Comité a élu :

- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

Mme LAMOUREUX

Exposé oral:

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 7 — Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)

Michelle Gawronsky

Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N°7) — Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

	La présidente,
Rapport présenté par :	M ^{me} MORLEY-LECOMTE